

Décision n° D2019_046

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'avis de la Division missions domaniales de la Direction générale des finances publiques en date du 17 juin 2019,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Sur le rapport du président de conseil départemental,

décide



Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191104-D2019_046-AR

- pour la prise en location auprès de la S.C.I. 139 147 avenue Paul Vaillant-Couturier, domiciliée 139/147, avenue Paul Vaillant-Couturier à la Courneuve, de locaux de bureaux d'une superficie de 600 m² au 6^{ème} étage d'un immeuble sis 139/147 avenue Paul-Vaillant Couturier à La Courneuve ainsi que de douze emplacements de stationnement (n°31 à 36 et 39 à 44) de conclure le contrat dont projet ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 05/11/2019

Reçu en préfecture le 05/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191104-D2019_046-AR